

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	848 307,11 €
Dépenses de fonctionnement	- 617 737,90 €
Résultats de l'année 2023	230 569,21 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 216 060,02 euros. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 335 350,00 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 225 185,95 € pour l'année 2023. Elles étaient de 234061,78 en 2022, 244 770,49 € en 2021 et de 255 313,15 € en 2020.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 138 244,92 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 4 882 € et 300 euros aux organismes publics (compte 65738)

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent principalement les intérêts des emprunts pour un montant de 3 540,24 euros. Elles étaient de 4 006,25 €. En 2022 et de 4 621,26 € en 2021.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement une annulation de titre pour un montant de 0,30 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation en %
011	Charges à caractère général	243177,90	216060,02	-11,15
012	Charges de personnel	234061,78	225185,95	-3,79
014	Atténuation de produits	27819,00	27910,00	0,33
65	Autres charges de gestion courante	116994,92	138244,92	18,16
66	Charges financières	6680,61	4634,24	-30,63
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,30	-99,85
Total des dépenses		628934,21	612035,43	-2,69

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement de charges du personnel et remises pour un montant de 18 441,98 € en 2023. Ils étaient de 6 013,96 € en 2022.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Vente de bois : 79 733,01 euros
- De l'occupation du domaine public et droit de stationnement : 4 248,90 euros (réseaux gaz et électricité, antenne)
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 1 569 euros
- De la location des chasses : 21 966,00 euros
- Mise à disposition de personnel à d'autres organismes : 33 703,11

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 25,95 %

Taxe sur le foncier non bâti : 47,59 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 18,75 %

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	327 793 €	370 161 €	397 018 €
Variations en pourcentage	5,73 % / 2020	12,92 % / 2021	7,26 %/2022
Variations en valeur	+ 17 758 € / 2020	+ 42 368 € /2021	+ 26 857 €/2022

Le chapitre 73 regroupe également : les cotisations, impositions forfaitaires et taxes pour un montant de 60 068,97 euros

4) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 80 652 euros

Le chapitre 74 regroupe également les dotations nationales, participation AF et des autres communes, compensation de CFE et taxes foncières pour un montant de 101 607,03

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers et charges encaissés pour un montant de 40329,17 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 8969,94 €. Il correspond à des remboursements de taxes, factures et de sinistres.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variations entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	442 215,86	633 220,50	43,19
013	Atténuation de charges	6 013,96	18 441,98	206,65
70	Produits des services	146 174,43	141 220,02	-3,39
73	Impôts et taxes	418 733,18	457 086,97	9,16
74	Dotations et participations	189 765,96	182 259,03	-3,96
75	Autres produits (dont loyers)	42 819,54	40 329,17	-5,82
77	Produits exceptionnels	20 307,59	8 969,94	-55,83

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	120 778,01 €
Dépenses d'investissement	- 185 316,72 €
Résultats de l'année 2023	- 64 538,71 €

b) déficit à reporter au budget primitif 2024

64 538,71 euros

c) Solde des restes à réaliser : -600 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 26 084,93 € en 2023.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés de la Caisse des dépôts et consignation, Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 314 124,32 €.

- 2) Chapitres 20 et 21

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

Au chapitre 20, la numérisation du cimetière et l'acquisition du logiciel pour 3 561,60 euros

Au chapitre 21, les travaux à l'école élémentaire, ancienne poste, église catholique, l'alarme incendie à la salle polyvalente, la replantation d'arbres, le remplacement de la chaudière à la mairie et travaux d'isolation, travaux de voirie, les horloges concernant l'éclairage public et l'achat de matériel (souffleur, barrières de protection, élagueuse tondeuse, plateforme de travail, défibrillateur), l'achat de deux ordinateurs pour la mairie et l'école élémentaire, du mobilier pour les bureaux du secrétariat et du maire ainsi qu'une armoire pour la salle polyvalente.

Le montant total des dépenses au chapitre 21 sont de 155 670,19 euros

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 120 778,01 €. Elles comprennent :

- L'excédent reporté de 94 139,37 euros
- **Les recettes réelles 20 936,17 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour la rénovation de l'ancienne poste, les logements de la zone de loisirs, la voirie et l'achat de capteurs pour un montant de 13655,40 euros.
 - Du FCTVA pour 6 323,38 €
 - De la taxe d'aménagement pour 957,39 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables d'amortissement pour un montant de **5702,47**

Fait à Harskirchen, le 4 avril 2023
Le Maire,

Présentation agrégée du budget principal et budgets annexes

- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : HASKIRCHEN CCAS / N°SIRET : 26670426100012				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 729,90	2 711,86	0,00	4 018,04
RECETTES	6 729,90	3 500,00	0,00	3 229,90

BUDGET : HASKIRCHEN PORT DE PLAISANCE / N°SIRET : 21670183900112				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 545,00	19 766,04	0,00	5 778,96
RECETTES	25 545,00	12 637,67	0,00	12 907,33

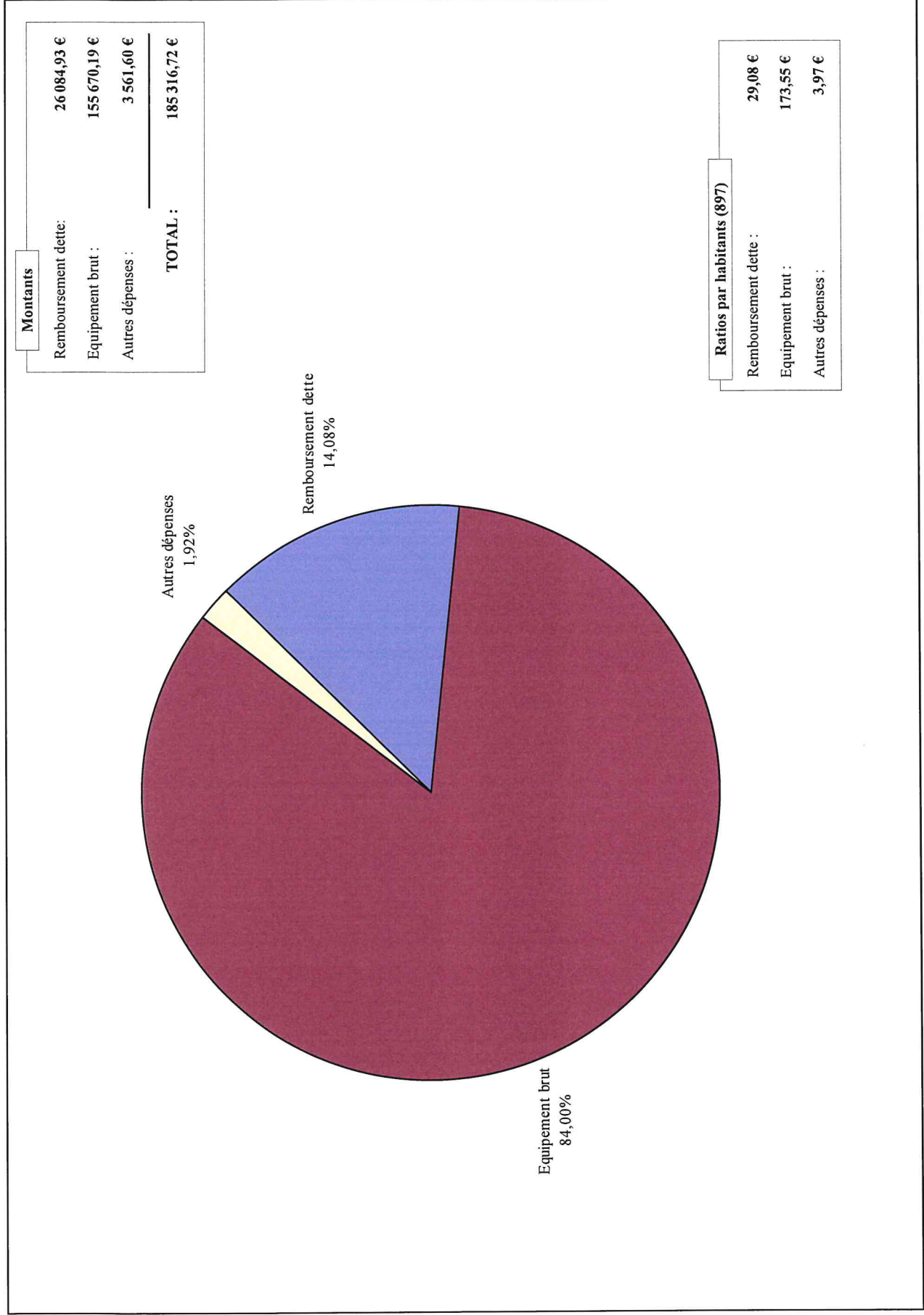
BUDGET : HASKIRCHEN PERISCOLAIRE / N°SIRET : 21670183900120				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 946,66	40 514,19	0,00	8 432,47
RECETTES	48 946,66	48 459,00	0,00	487,66

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

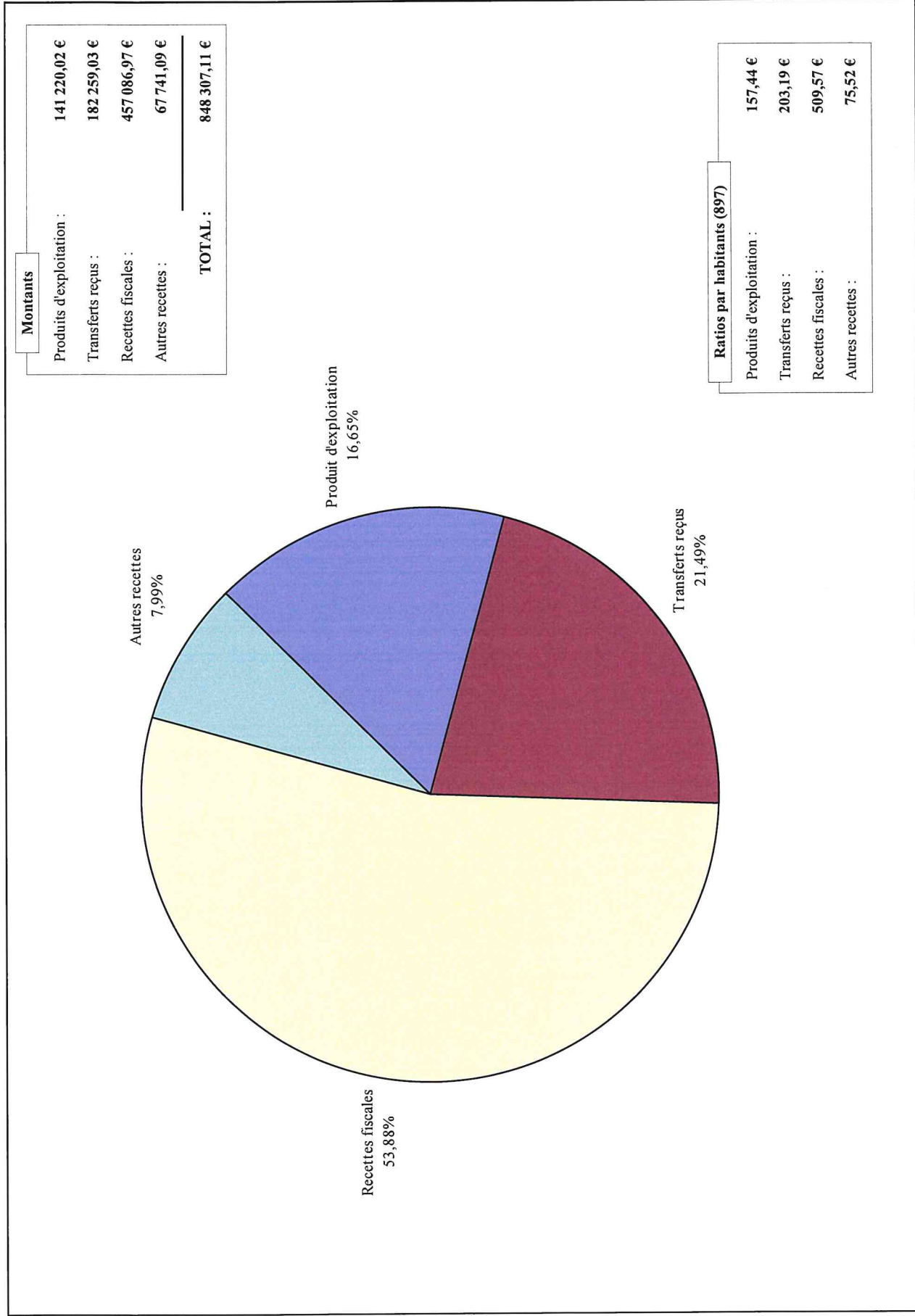
Edition des ratios sur le réalisé

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Edition des ratios sur le réalisé

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

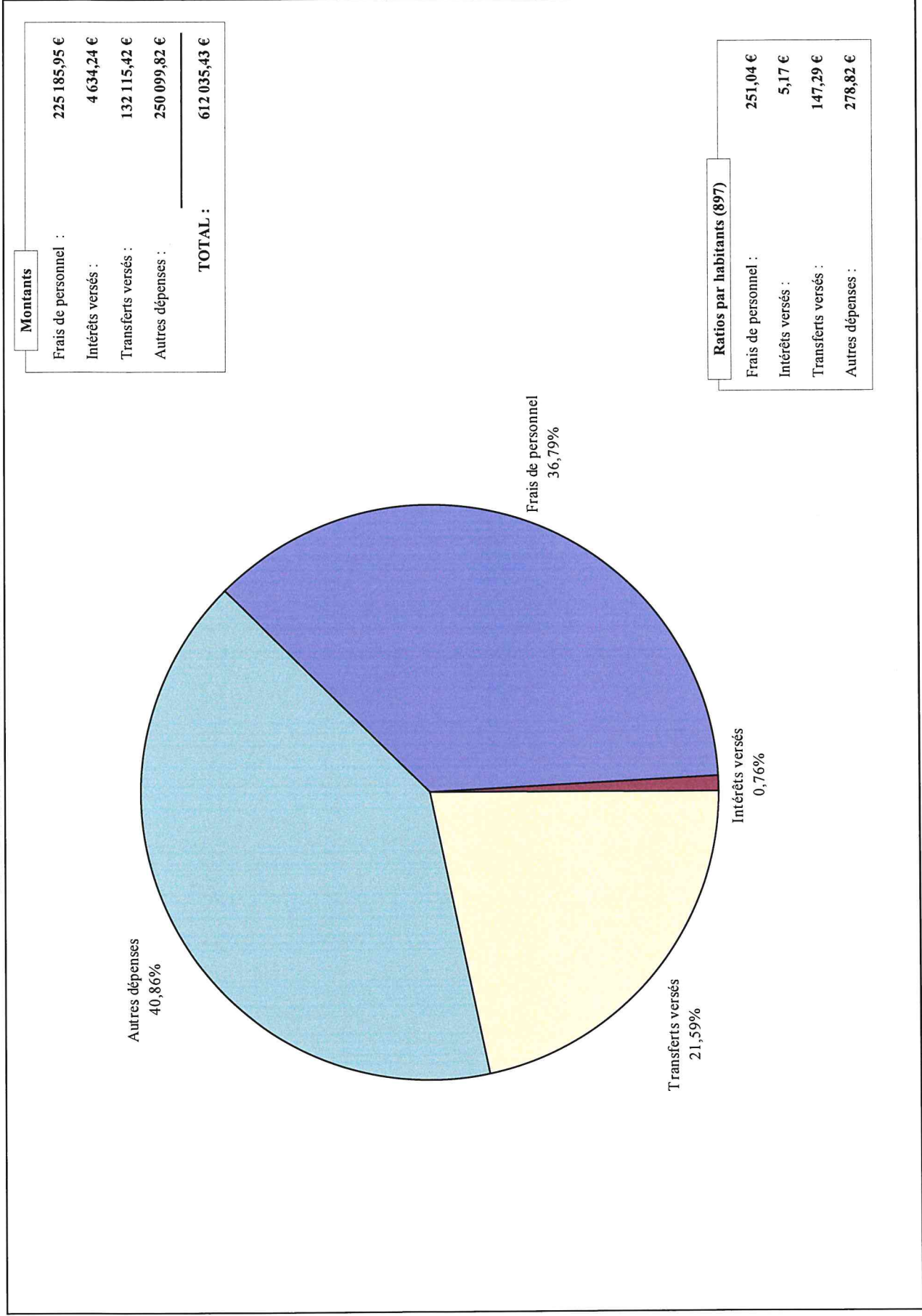


Montants	
Produits d'exploitation :	141 220,02 €
Transferts reçus :	182 259,03 €
Recettes fiscales :	457 086,97 €
Autres recettes :	67 741,09 €
TOTAL :	848 307,11 €

Ratios par habitants (897)	
Produits d'exploitation :	157,44 €
Transferts reçus :	203,19 €
Recettes fiscales :	509,57 €
Autres recettes :	75,52 €

Edition des ratios sur le réalisé

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Montants	
Frais de personnel :	225 185,95 €
Intérêts versés :	4 634,24 €
Transferts versés :	132 115,42 €
Autres dépenses :	250 099,82 €
TOTAL :	612 035,43 €

Ratios par habitants (897)	
Frais de personnel :	251,04 €
Intérêts versés :	5,17 €
Transferts versés :	147,29 €
Autres dépenses :	278,82 €